Désherbage du maïs

Retour sur l'essai ARVALIS à Mazères



L'institut technique ARVALIS poursuit ses essais pluriannuels sur le désherbage du maïs dans l'ensemble de la région, dont une parcelle est suivie à Mazères. A un tronc commun de stratégies testées sur l'ensemble des sites, l'essai associe deux questions au cœur des préoccupations environnementales : la gestion durable des chloroacétamides et la réduction de l'emploi des phytosanitaires.

Chloroacétamides et qualité de l'eau

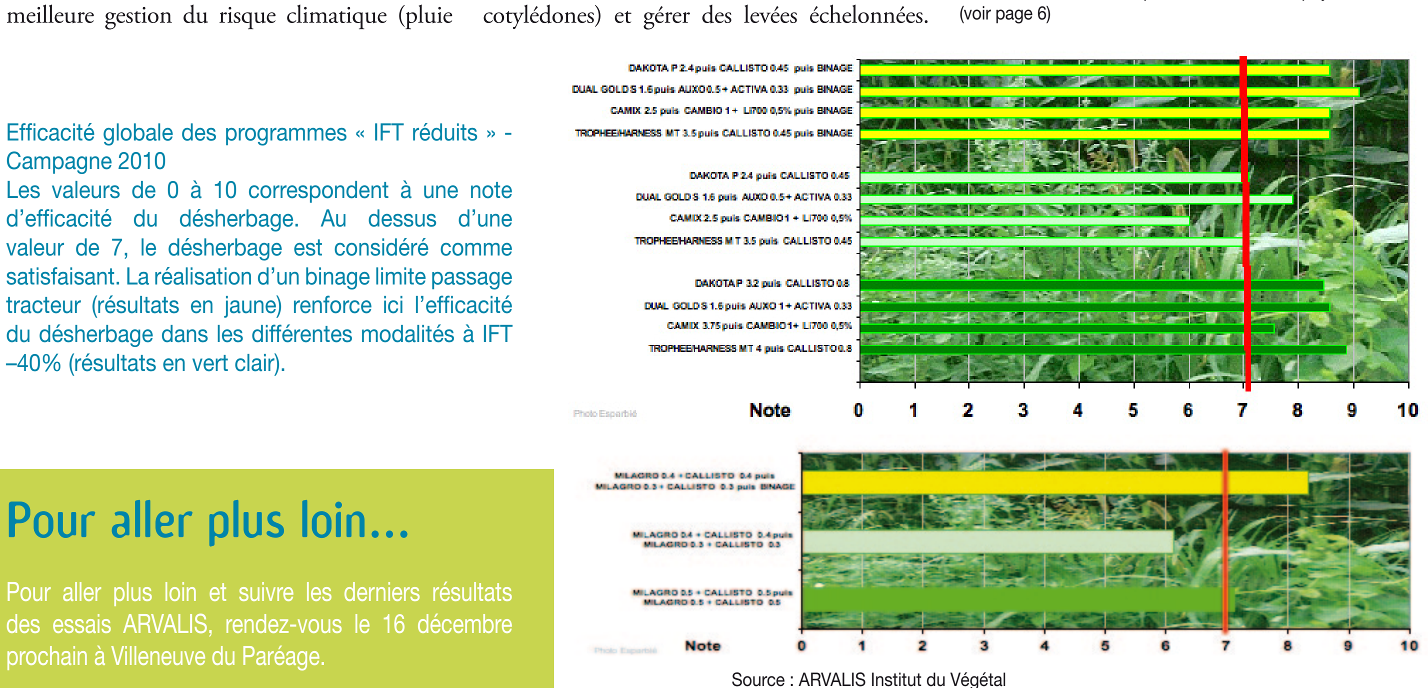
Herbicides racinaires systémiques, les chloroacétamides (acétochlore, dmta-P, s-métolachlore – Trophée, Isard, Dual Gold, Mercantor, Camix…) sont essentiellement utilisés en désherbage de prélevée dans les cultures d'été, répondant efficacement à la gestion des graminées estivales et présentant un intérêt particulier par leur persistance d'action. Mais ces matières actives de part leurs caractéristiques et le risque de lessivage sont aujourd'hui associées à une problématique de pollution des eaux*. Considérant leur efficacité dans les stratégies de désherbage, il s'agit dès lors de maintenir le plus longtemps possible leur usage en intégrant au raisonnement de la lutte phytosanitaire l'enjeu de la qualité de l'eau. Deux axes sont étudiés en ce sens dans le cadre des essais ARVALIS : l'optimisation du positionnement de ces produits (prélevée ou postlevée précoce) et la réduction des quantités utilisées grâce à la complémentarité d'autres matières actives. Herbicides de prélevée, les chloroacétamides peuvent être également employés en situation de postlevée précoce, c'est à dire entre 1 et 3-4 feuilles du maïs. Le soucis reste leur utilisation dans des conditions optimales pour garantir leur efficacité et un désherbage satisfaisant (un sol humide, une pluie de 10 à 15 mm dans les 10 jours suivant l'intervention). En permettant de décaler le traitement dans le temps, l'application de postlevée précoce rend possible une meilleure gestion du risque climatique (pluie importante lessivant le traitement ou période sèche entre le semis et la levée). Le traitement est appliqué sur des adventices non levées ou faiblement développées (1 à 2 feuilles maximum). Les chloroacétamides sont par ailleurs souvent utilisés en association avec d'autres matières actives, dans le cadre de la gestion d'une flore complexe. Visant la réduction de leur emploi, différentes stratégies jouant sur l'équilibre entre ces matières actives sont testées, offrant une bonne complémentarité des spectres d'action.

Réduction de l'IFT**

Dans un contexte PAT et suivant le cahier des charges des mesures agro-environnementales de réduction d'emploi des herbicides, les essais ARVALIS se donnent également pour entrée la réduction de l'IFT de 20% et 40% dans les stratégies de désherbage. De façon générale, les stratégies à IFT – 20% permettent un désherbage satisfaisant. Quelque soit le niveau de réduction, l'adaptation des solutions choisies à la flore présente dans la parcelle reste un préalable incontournable. Dans des situations de pression graminées forte, les stratégies tout en prélevée montrent cependant leurs limites, liées au peu de latitude sur la réduction des doses des produits racinaires pour un traitement efficace. Les stratégies en prélevée puis postlevée sont, elles, largement validées pour contrôler efficacement un ensemble de mauvaises herbes (graminées et dicotylédones) et gérer des levées échelonnées.

En revanche les stratégies à IFT – 40% restent plus aléatoires. En deçà de la dose « pratique » d'utilisation d'un produit, on est en situation de compromis entre la dose utilisée et la prise de risque. La réussite d'un traitement dépendra beaucoup des conditions climatiques, de la pression de salissement et du stade de développement des mauvaises herbes. Dans ces stratégies à doses réduites, on privilégiera l'association de produits aux spectres d'action complémentaires mais qui se compléteront aussi entre eux sur des adventices données. L'introduction de techniques alternatives pour parfaire l'action des herbicides apparait dès lors intéressante en contexte de réduction forte. Un binage limite passage tracteur est ainsi testé sur ces stratégies et montre une bonne efficacité lorsque les conditions optimales d'intervention sont réunies. On privilégiera un positionnement du binage le plus tard possible, juste avant la fermeture de l'inter rang. On prendra aussi en compte le type de soc utilisé pour éviter les relevées (socs à patte d'oie, scalp des adventices à 3 cm de profondeur). En sécurisant le désherbage, ces techniques permettent aussi de sécuriser le risque de développement de résistance des mauvaises herbes.

* Dans la nappe alluviale de l'Ariège, les principales molécules phytosanitaires et leurs dérivés détectés à des fréquences et des teneurs importantes sont l'atrazine, interdite d'utilisation depuis 2003, et le métolachlore (Dual Gold, Mercantor, Camix…).
** IFT : Indicateur de Fréquence de Traitement phytosanitaire (voir page 6)



Efficacité globale des programmes « IFT réduits » - Campagne 2010
Les valeurs de 0 à 10 correspondent à une note d'efficacité du désherbage. Au dessus d'une valeur de 7, le désherbage est considéré comme satisfaisant. La réalisation d'un binage limite passage tracteur (résultats en jaune) renforce ici l'efficacité du désherbage dans les différentes modalités à IFT –40% (résultats en vert clair).

Source : ARVALIS Institut du Végétal

Pour aller plus loin…

Pour aller plus loin et suivre les derniers résultats des essais ARVALIS, rendez-vous le 16 décembre prochain à Villeneuve du Paréage.

IFT

L'Indicateur de Fréquence de Traitement phytosanitaire

Un indicateur de suivi de la « pression phytosanitaire » exercée sur une parcelle

L'IFT traduit l'intensité du recours aux phytosanitaires en comptabilisant le « nombre de doses homologuées » utilisées en moyenne sur un hectare au cours d'une campagne culturale. Il peut être calculé par type de produit (herbicides ou autres produits), sur une ou plusieurs parcelles, sur une exploitation ou un territoire.

Calculer son IFT

1 - Calcul de l'IFT traitement
IFT traitement = (dose appliquée / dose homologuée) X (% surf. traitée sur la parcelle)
2 - Calcul de l'IFT parcelle
IFT parcelle = somme des IFT traitements appliqués sur la parcelle
3 - Calcul de l'IFT exploitation
IFT exploitation = somme des (IFT parcelle x surf. parcelle) / somme des surf. parcelles

Références régionales

Des IFT régionaux de référence ont été définis par culture sur la base des pratiques moyennes des exploitations en Midi-Pyrénées. Ci-dessous quelques exemples :

Cultures	IFT herbicides	IFT hors herbicides
Maïs	1.65	1.05
Tournesol	1.70	1.10
Blé tendre	1.33	1.95
Blé dur	1.53	2.58

à suivre…

PVE 2012 :

Le Plan Végétal Environnement (PVE) donne l'accès à des aides sur des investissements matériels à enjeux environnementaux : phytosanitaire, fertilisation et irrigation. 2012 sera la dernière année d'ouverture large de ces crédits à l'ensemble des exploitations du PAT… N'hésitez pas à contacter vos conseillers à la Chambre d'Agriculture pour évaluer vos projets.

Journée ravageurs :

La Chambre d'Agriculture organisera en 2012 avec les instituts techniques (CETIOM, ARVALIS) une journée ravageurs dans les cultures de colza et maïs semence. Nous travaillerons à cette occasion sur la reconnaissance et les stratégies de lutte contre ces ravageurs. Contactez-nous d'ores et déjà pour vous inscrire :
Eric Rossignol – Tel : 05.61.60.15.30

Agenda

Rencontre technique : désherbage maïs 2011

La Chambre d'Agriculture et l'institut ARVALIS (intervention de Sylvie Nicolier) vous invitent à nous retrouver pour une rencontre technique sur le désherbage du maïs le **16 décembre 2011** (matin), à Villeneuve du Paréage.

Au programme présentations et discussions sur :

> les résultats des essais de l'année, nouveaux produits et stratégies efficaces en réduction de doses.

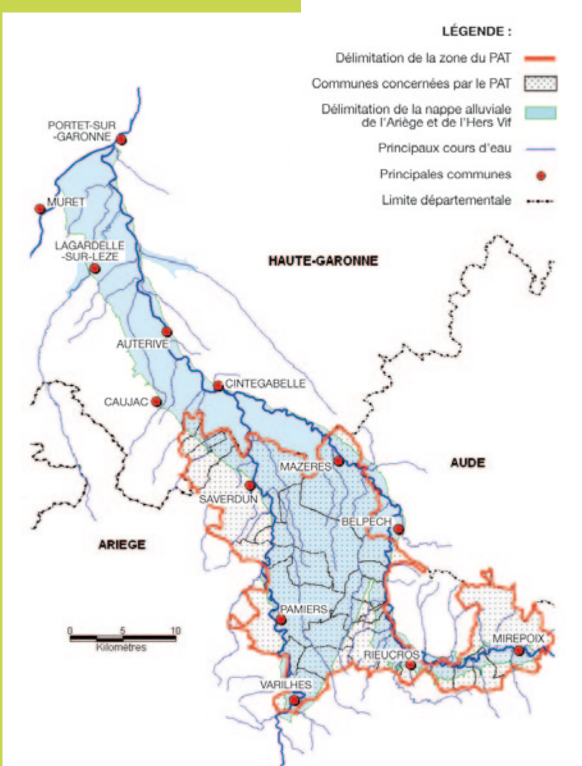
> Et aussi : flore adventice difficile, ravageurs, variétés, résistances…

Publication établie avec le financement de l'agence de l'eau Adour-Garonne dans le cadre du plan d'action territoriale de la basse Ariège
Plus d'info : www.eau-adour-garonne.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE
avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale "Développement agricole et rural"

Le territoire du PAT et la nappe alluviale de l'Ariège



contacts

Chambre d'Agriculture
Cantegril - 09100 Villeneuve du Paréage
Tél. : **05 61 60 15 30**

Eric Rossignol : Stratégies phytosanitaires et techniques alternatives. Agriculture Biologique
Anne-Claire Latrille : Plan d'Action Territorial
Jérôme Pédoussat : Mesures agro-environnementales. Fertilisation.

Association des Naturalistes d'Ariège
Vidallac - 09240 Alzen - Tél. : **05 61 65 80 54**

Association du Pays des Portes d'Ariège Pyrénées
Hôtel de Ville – Place du Mercadal - 09100 Pamiers
Tél. : **05 61 68 89 47**

Ville de Pamiers
Mairie de Pamiers - 1 place Mercadal - 09100 Pamiers
Tél. : **05 61 60 95 00**

Fédération des Chasseurs
Le Coulomié, Labarre - 09000 Foix - Tél. : **05 61 65 04 02**

Agence de l'eau Adour Garonne
Délégation de Toulouse - 46 av du Général de Croutte
Basso Cambo - 31100 Toulouse - Tél. : **05 61 43 26 92**



SEMESTRIEL - novembre 2011 - N°5 :
Rédaction - réalisation : Anne-Claire Latrille, Jérôme Pedoussat, Eric Rossignol, Cyril Poujol, Nadège Bellot des Minières (Chambre d'Agriculture), Pascal Fosty (Fédération des Chasseurs).
Création graphique : L'alinéa/Emmanuelle Marty
Réalisation - impression : Edit-Pub (imprimé sur papier recyclé)
Tirage : 500 exemplaires.

SEMESTRIEL - novembre 2011 - N°5



* Plan d'Action Territorial de la Basse Ariège

Projet piloté par :
AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE ARIÈGE

Au sommaire :

édito

A l'occasion de ce bulletin nous souhaitons revenir sur les enjeux environnementaux de nos territoires et sur les pratiques culturales qui y sont liées : le sujet est d'actualité et d'importance et fait l'objet d'attentes fortes.

Sur le PAT, la qualité de l'eau de la nappe souterraine est en question ; nitrates et phytosanitaires sont mesurés au delà des normes de potabilité. Les objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) sont venus encore récemment rappeler que le bon état de cette ressource est attendu pour 2021 et que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour prévenir un durcissement des réglementations.

Les agriculteurs sont acteurs du changement des pratiques culturales et de la réduction de l'emploi des intrants. C'est en dernière étape sur l'exploitation et en fonction de son contexte que les pratiques sont testées, validées et adoptées. Les actions conduites par la Chambre d'Agriculture et ses partenaires dans le cadre du PAT et au delà visent à accompagner ces évolutions : développement des rotations, optimisation des interventions phytosanitaires, introduction de techniques alternatives… Avec la notion fondamentale que le changement ne sera possible que s'il intègre un ensemble d'enjeux sur l'exploitation : durabilité économique, efficacité agronomique, qualité des récoltes, bilan énergétique favorable…

Retour dans ce numéro d'inf'eau de plaine sur l'essai couverts intermédiaires mis en place par la Chambre d'Agriculture en 2010-11 et les suivis désherbage dans les cultures d'été.

Objectif poursuivi : s'appuyer sur l'expérience des agriculteurs pour repérer les pratiques innovantes et efficaces et dessiner ainsi les contours des progrès possibles..

Jean-Yves Bousquet
Agriculteur à Mirepoix,
Président du Comité de pilotage du PAT

Couverts intermédiaires

Les couverts à la loupe

Dans le cadre du Plan d'Action Territorial et du programme réglementaire en zone vulnérable, la Chambre d'Agriculture a suivi l'hiver dernier plusieurs parcelles implantées en couverts intermédiaires par des agriculteurs. Ce suivi a débouché sur une rencontre technique en mars dernier où l'accent était mis sur la destruction de ces couverts, avec démonstration de matériel à la clé.

4 parcelles ont été suivies à compter de septembre 2010 chez 3 agriculteurs différents : une à Saverdun sur des grausses entre 2 maïs ensilages, 2 à Villeneuve-du-Paréage en boulbènes après maïs ensilé et blé tendre, une à Rieucros sur des argilo-limoneux entre deux maïs semences ; cette dernière constituait la seule succession où l'implantation n'était pas obligatoire du fait de la réglementation en zone vulnérable (mulch possible). Parmi ces 4, 2 ont fait l'objet d'un suivi plus poussé avec analyses de l'azote dans le sol au semis et à la destruction et mesure de la biomasse produite (voir itinéraires et résultats en encadré). Comme l'impose le 4ème programme d'action, ces 4 parcelles ont été semées avant le 30 septembre 2010 (date limite) : mi-septembre pour l'une, fin septembre pour les 3 autres. Le choix s'est porté sur des mélanges prêts à l'emploi de 2 à 4 espèces, gracieusement mis à disposition par les distributeurs (Caussades semences, Jouffray-Drillaud via Arterris) : l'association de base était avoine (diploïde ou hiver) et vesce, agrémentée sur certaines modalités par de la phacélie, des lentilles, des pois des gesces, du trêfle incarnat…Quelques modalités suivies l'ont été avec un mélange réalisé par l'agriculteur lui-même, avec des semences de ferme ou du commerce : orge-avoine-pois à Villeneuve ou encore avoine-vesces avec raygrass d'Italie et radis chinois sur la parcelle de Saverdun (à vocation alimentaire) ; Pour l'implantation, le travail a été réduit le plus souvent à un simple passage d'outil à disque sur les reliquats du précédent puis semis à l'épandeur d'engrais, au microgranulateur ou au semoir en ligne selon les cas, et enfin roulage. La parcelle de Rieucros en maïs semence a quand même fait l'objet d'un décompactage préalable.

Au bout de 2 mois, qui constitue la durée minimale de présence du couvert avant de pouvoir l'enfouir, force à été de constater que le développement était plutôt réduit : seule la parcelle de Saverdun implantée une petite quinzaine de jours avant les autres en avoine – vesce – ray grass – radis chinois présentait une couverture visuellement intéressante, qui laissait supposer que le piégeage de l'azote minéralisé à l'automne avait été un tant soit peu effectif. Sur les 3 autres parcelles, la couverture était encore à ce stade bien modeste quels que soient les mélanges implantés, avec même localement des développements d'adventices. Il faut dire que sitôt semées, ces parcelles avaient subi le fort abat d'eau et la fraîcheur de début octobre : les premières levées n'ont eu lieu qu'ensuite, près d'un mois après… Par la suite, à la faveur de la douceur qui s'est installée à partir de Noël, ces couverts ont enfin pu se développer pour atteindre en sortie d'hiver un aspect somme toute satisfaisant. Mention bien pour l'avoine diploïde, souvent un peu plus développée que l'avoine d'hiver classique même après l'hiver où le gel aurait pû la détruire (espèce réputée gélive). Mention bien aussi pour la phacélie, qui a bien poussé sur la parcelle de Rieucros en Argilo-limoneux. Par contre le comportement des légumineuses aura été plus irrégulier : vesce commune ou pourpre assez discrète sur Rieucros, peu de levée des différentes légumineuses semées sur une parcelle à Villeneuve (concurrence de mauvaises herbes, fraîcheur, sol tassé ?). A l'inverse la levée a été au final correcte sur l'autre parcelle de Villeneuve où lentilles, pois et vesces étaient bien visibles dans le couvert au moment de la démonstration sur les techniques d'enfouissement.

S'agissant de la destruction, plusieurs possibilités ont été testées à l'occasion de la rencontre technique ouverte aux agriculteurs du PAT le 8 mars dernier : destruction mécanique avec outil à disque ou à dents Lemken, outil à disque Amazone en un seul passage ou en 2 passages espacés de 3 semaines. La destruction chimique au glyphosate à faible dose a aussi été mise en œuvre sur les couverts de la monoculture maïs semence à Rieucros (tolérée dans ce cas dans la mesure où le travail du sol sur ces parcelles se fait sans labour). Cette rencontre aura permis également d'examiner le profil du sol sous le couvert, le tout sous l'œil éclairé de Gilles Eschenbrenner, spécialiste régionale du sol et du travail du sol et qui suit le dossier « couverts intermédiaires » sur Midi-Pyrénées pour le compte d'Arvalis Sud-Ouest. En terme d'enseignements sur les modes de destruction, il semble qu'un simple passage mécanique avec un outil autre qu'un labour, sans intervention préalable (glyphosate, broyage, pâturage) soit insuffisant : le couvert risque de se repiquer dans les semaines qui suivent. Même deux passages espacés de déchaumeur à disques ne diminuent guère le risque de repousses du couvert ou d'adventices avant le semis de la culture d'été.

Au final, sur les 2 parcelles où des analyses ont été effectuées, il apparaît clairement que le couvert a joué son rôle au cours d'un hiver plutôt doux et peu arrosé : biomasse sèche correcte aux alentours de 2 TMS/Ha (mais en 5 mois de présence…) et piégeage d'azote de l'ordre d'une trentaine d'unité par Ha. Les effets amélioration du sol, rupture de cycle, concurrence sur les mauvaises herbes sont plus difficiles à apprécier objectivement sur une année. Toujours est-il que dans ces parcelles suivies avec couvert, il n'y a pas eu de difficulté agronomique relevée sur les cultures principales suivantes. Il semble même qu'en cette année 2011 où la plupart des implantations de maïs se sont faites en conditions sèches sur les mois d'avril et mai, les levées ont été facilitées sur les parcelles régulièrement occupées l'hiver par des couverts, avoine notamment.


légende

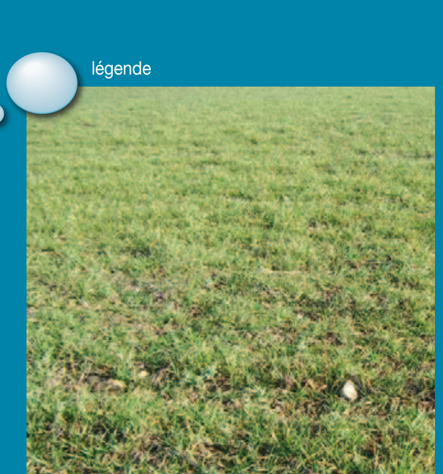

légende


légende

Parcelle **La Calmontaise**
(Villeneuve-du-Paréage)

Culture :
blé récolté en juillet 2010,
maïs grain printemps 2011

légende



Modalités testées :
- Avoine hiver 50 kg – lentilles 15kg (commerce)
- Avoine hiver 50 kg – pois 15kg (commerce)
- Avoine hiver 50kg – vesce 15kg (commerce
- Avoine hiver – orge – pois (semences ferme), 100 kg/Ha en tout

Préparation : un passage de glyphosate sur les chaumes de blé début sept 2010.

Semis : direct le 26 septembre 2010 après quelques pluies (15 mm).
Mélange commerce semé au semoir céréales tout en même temps puis passage rapide covercrop et rouleau.
Mélange ferme : semis à l'épandeur d'engrais puis passage rapide covercrop et rouleau.

Evolutions : levée vers le 20 octobre, peu de développement après 2 mois, meilleur à partir de janvier, février. Couvert petit mais régulier, bon comportement des légumineuses, pas ou peu de mauvaises herbes.

Destruction : uniquement mécanique, 2 outils différents testés le 8 mars le jour de la rencontre technique (déchaumeur à disques et à dents).

Résultats : prélèvements du 15 février 2011

	Biomasse fraîche	Biomasse sèche	Azote absorbé par la plante	Reliquats d'azote dans le sol
avoine hiver et lentilles	4.68 T/Ha	1.95 TMS/Ha	33 Kg/Ha	17 Kg/Ha
avoine hiver et pois	6.88 T/Ha	1.53 TMS/Ha	50 Kg/Ha	11 Kg/Ha
avoine hiver et vesces	6.3 T/Ha	2.23 TMS/Ha	52 Kg/Ha	11.2 Kg/Ha
avoine H, orge H et pois (mélange ferme)	6.3 T/Ha	1.85 TMS/Ha	33 Kg/Ha	11.3 Kg/Ha
Sol nu (témoin)	/	/	/	44 Kg/Ha*

* 50 Kg/Ha mesurés avant semis en septembre

Parcelle **Le Pinier**
(Rieucros)

Culture :
maïs semence récolté en sept 2010,
maïs semence au printemps 2011

légende

Modalités testées :
- Avoine diploïde, vesce commune et phacélie 25 Kg/Ha en tout (mélange « chlorophiltre »)
- Avoine diploïde, vesce pourpre et phacélie 25 Kg

Remarque : présence de mélanges de ferme « agriculteur » (avoine hiver + vesce commune) tout autour de cette parcelle.

Préparation : déchaumage à disque après maïs semence puis décompacteur.

Semis : le 29 septembre 2010 après quelques pluies (15 mm). Mélanges chlorophiltre semés au microgranulateur Delimbe puis passage déchaumeur à disques avec rouleau rappuyé. Mélange ferme autour semé à l'épandeur d'engrais.

Evolutions : levée vers le 25 octobre, peu de développement après 2 mois, quelques repousses de colza, un peu d'avoine et levée de phacélie dans la partie basse de la parcelle. Meilleur à partir de janvier, bon développement de la phacélie et de l'avoine brésilienne sur l'ensemble de la parcelle, à la faveur d'un temps souvent doux.

Destruction : avant la rencontre du 8 mars : 10 février, glyphosate sur plusieurs bandes et sur la plupart des parcelles alentours. Essai de passage du déchaumeur à disques sur longe en face de la parcelle d'essai (avoine et vesces).
Le jour de la rencontre (8 mars) : destruction mécanique avec déchaumeur à disques des bandes restant en place.

Résultats : prélèvements du 15 février 2011

	Biomasse fraîche	Biomasse sèche	Azote absorbé par la plante	Reliquats d'azote dans le sol
avoine 2n, vesce commune, phacélie	18 T/Ha	1.76 TMS/Ha	65 Kg/Ha	12 Kg/Ha
avoine 2n, vesce pourpre, phacélie	14 T/Ha	1.60 TMS/Ha	44 Kg/Ha	37 Kg/Ha
Sol nu (témoin)	/	/	/	56 Kg/Ha*

* 57 Kg/Ha mesurés avant semis en septembre

Désherbage

Evolution des pratiques

Depuis plusieurs années, les stratégies de désherbage qui intègrent un passage en prélevée bénéficient de conditions favorables à l'efficacité de ce premier traitement à action racinaire.
Ce premier traitement détruit les levées de graminées mais une intervention supplémentaire est toujours nécessaire dans une parcelle en monoculture ou avec une flore diversifiée.
En 2011, les implantations de mai ont souffert du sec et ont nécessité davantage de rattrapage du fait d'une inefficacité relative du désherbage. Certains agriculteurs au vu de ce risque ont d'ailleurs reporté cette intervention à action racinaire après un passage de post-levée.
Au vu des caractéristiques de ce printemps, voici deux témoignages sur des pratiques qui n'ont pas été pénalisées par la période de sec rencontrée en avril-mai.
Ces pratiques ont été recensées dans le cadre de suivi de parcelles où des itinéraires de réduction de doses de désherbants sont évaluées sur la base de leur efficacité sur la maîtrise de l'enherbement.

Commentaires sur ces pratiques

Le désherbage tout en post-levée
Le témoignage de Gilles Nicol ainsi que le suivi de sa démarche démontrent l'intérêt d'une stratégie qui peut être adoptée en respectant certaines conditions.
Sa réussite repose sur une bonne connaissance du salissement de la parcelle, le choix de matières actives adaptées et le respect des conditions optimales pour une pulvérisation.
Elle nécessite aussi de pouvoir intervenir au stade jeune des adventices, ce qui peut ne pas être le cas si le traitement doit être reporté.

Le désherbage mécanique
Dès 2009 aussi, la pratique du désherbage mécanique associée ou non à du désherbage chimique a été suivie afin d'évaluer sa faisabilité et son efficacité.
Le succès de cette démarche dépend du climat et demande un parc matériel capable de répondre à des situations variées : ainsi un passage de houe rotative était nécessaire pour permettre en mai 2010 le passage de la bineuse sur un sol compacté par les intempéries (état de sol inadapté au passage d'une herse étrille).
Ce printemps, des conditions climatiques pénalisantes pour les traitements racinaires étaient favorables à un faux semis et à des passages d'herse étrille au moment de l'implantation.
Ceci est surtout vrai dans des sols argilo-calcaires faciles à pénétrer au contraire des boulbènes devenues battantes après une pluviométrie.

L'intérêt de rotations longues comme le fait remarquer M Dallet est une nécessité en agriculture biologique. Le bénéfice d'une alternance culture d'été avec une culture d'hiver est un acquis pour les agriculteurs qui en ont fait l'expérience dans la plaine de l'Ariège.

témoignages

Alain Dallet
céréalier en agriculture biologique à Belpech

Mode d'emploi du désherbage mécanique en maïs semence

Voici comment j'ai procédé en 2011 : après le dernier passage de vibroculteur, j'ai fait un passage d'herse étrille avant le semis. Une fois que le maïs a pointé, j'ai passé la houe rotative dont le passage ne risque pas de recouvrir la plante au contraire d'une herse étrille. Au stade 3-4 feuilles, c'est la bineuse qui est intervenue une première fois, suivie d'un passage retardé par la pluie à 6 feuilles et un passage à 8-9 feuilles pour buter le rang de plantation. Enfin j'ai été contraint de revenir sur le rang manuellement pour éliminer les adventices qui n'ont pas été recouvertes par le buttage et qui ont pu se développer avant le second passage de la bineuse.
Il est vrai que ce maïs n'avait pas pour précédent une luzerne et que dans ce cas la pression des adventices est plus forte.



Gilles Nicol
céralier à Montaut

Pourquoi j'ai choisi de ne désherber qu'en post-levée

Au départ, je désherbais en prélevée avec du Primextra, produit qui n'a plus été autorisé.
J'ai donc opté pour un autre désherbant de prélevée et le résultat ne m'a pas satisfait car après ce traitement il ressortait nécessairement des adventices (dicotylédones) à détruire avec une autre intervention.
J'ai donc essayé une autre tactique en travaillant en post-levée avec l'association Mikado Milagro à raison d'1 litre de chaque produit et n'ai pas à m'en plaindre !